

---

**Nombre de membres**

**Séance du 17 décembre 2022**

**en exercice:** 15

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 17 décembre 2022, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 10

**Sont présents:** Xavier FERREIRA, Daniel GUIMBARD, Didier DEBRIT, Pascal DEKEYSER, Dominique CRESPEAU, Antoine CHATELAIN, Arnaud LAFOSSE, Nathalie BAUGE, Christelle GUETGOT, Claire MERLIN

**Votants:** 12

**Représentés:** Valerie MUSSET par Didier DEBRIT, Laure PIGELET par Xavier FERREIRA

**Excuses:**

**Absents:** Edouard PROFFIT, Bruno BAUTISTA, Jean-Marc TCHANG

**Secrétaire de séance:** Antoine CHATELAIN

---

Objet: VENTE Terrain Bontemps / Commune de CHARNY - 2022 DE 358

Monsieur le Maire informe qu'il faut régulariser la situation et acquérir le terrain de la famille BONTEMPS (Rue de la Mairie).

La Commune va acquérir la partie de terrain concernée : parcelle cadastrée B 756 pour 00ha00a96ca au 10 rue de la mairie.

- ◆ La parcelle cadastrée B 756 pour un montant de 50 000 € avec frais de notaire en supplément (5400 €).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents s'y rapportant correspondant à la parcelle B 756.

Objet: SDESM- GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉNERGIES, ET DE SERVICES ASSOCIÉS - 2022 DE 359

**Vu**

L'article L.2313 du code de la commande publique, Le code général des collectivités territoriales, La délibération du 25 mai 2022 du comité syndical du SDESM, L'acte constitutif du groupement de commandes ci-joint en annexe,

**Considérant** que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 7 décembre 2010, la loi de consommation du 17 mars 2014 et la loi relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019 disposent de la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

**Considérant** que le SDESM propose de coordonner un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies, et de services associés.

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à

12 des membres présents et représentés :

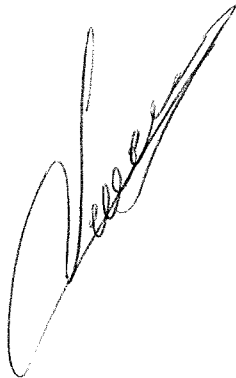
- **APPROUVE** le programme et les modalités financières.

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes d'énergies et services associés,
- **APPROUVE** les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte constitutif de groupement de commande et tout acte ou mesure nécessaire à son exécution,
- **AUTORISE** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants.

Objet: PRET D'UNE SALLE DU COMPLEXE POLYVALENT RAM O BUS - Renouvellement - 2022 DE 360

Monsieur le Maire informe qu'il faut renouveler la convention avec la CCPMF pour la mise à disposition d'une salle communale pour le Relais Petite Enfance intercommunal.

et décide de prêter la salle dite SR du complexe polyvalent à **titre gracieux** et autorise le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la communauté de communes.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. le Maire', written in a cursive style.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. le Maire', written in a cursive style.